

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 30 janvier 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 12 - votants 19**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** néant

**Pouvoirs de :** Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François  
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume  
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie  
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime  
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc  
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance :** M. CHARPIOT François

**OBJET : Rénovation de l'auberge de jeunesse : Plan de financement**

N°20240213-16

*Rapporteur : Madame Le Maire*

*Annexe : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

L'Auberge de jeunesse est un hébergement touristique majeur pour Guillestre, orienté vers l'accueil de groupes, colonies de vacances, classes de découverte, familles et ou toutes autres activités à caractère socioéducatif ou touristique.

Afin de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment touristique, particulièrement utilisé en saison hivernale, l'isolation des combles de la partie comprenant les chambres s'avère nécessaire. Un changement, des fenêtres en toiture, vieillissantes et qui ont perdu leur étanchéité, est également à réaliser.

Différents devis ont été sollicités pour la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, le bâtiment est semi-enterré. Sa façade nord connaît de très fortes infiltrations d'eau. Une étude hydrogéologique doit permettre d'identifier les origines de ces apports d'eau, afin de pouvoir engager des travaux afin de résorber l'humidité et les écoulements dans le bâtiment.

Le montant total du projet est estimé à 145 000 € HT.

L'Etat peut être sollicité pour ce projet, au titre de la DSIL, pour un taux de 30% soit 43 500 €.

Différentes fondations privées ont par ailleurs été sollicitées, sur un projet comprenant également des travaux d'un bâtiment annexe, pour un cout total de 186 000 €HT. Les fondations RIACE et ROTHSCHILD soutiennent le projet avec un financement de respectivement 35 000 € et 37 000 €.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)			RECETTES prévisionnelles (€)	
Rénovation énergétique	Pose de sous compteur de calories	1000 €	Etat – DSIL Sur une base de 145 000€	30%, soit 43 500 €
	Isolation (toiture, murs)	91 000 €		
	Remplacement de fenêtres de toit	7 000 €		
Reprise et traitement des infiltrations d'eau	Travaux de reprise en façade nord du bâtiment	40 000 €		
Études et honoraires	Bureau d'études techniques, bureau de contrôle,...	6 000 €		
	<b>Sous total €HT</b>	<b>145 000 €</b>		
Travaux non éligibles – amélioration d'un local annexe		41 000 €	Fondation RIACE, sur totalité des dépenses	35 000 €
			Fondation ROTHSCHILD, sur totalité des dépenses	37 000€
			Commune Guillestre	70 500€
	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>186 000€</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>186 000€</b>
			Montant TVA à charge de la commune	37 200€
	<b>TOTAL en € TTC</b>	<b>168 000€</b>	<b>Total recettes € TTC</b>	<b>223 200€</b>

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente**

**CONSIDERANT** la nécessité d'améliorer les performances énergétiques de l'auberge de jeunesse ;

**CONSIDERANT** la nécessité de résoudre les problèmes d'humidité du bâtiment ;

**VU** l'avis du bureau en date du 5 février 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)			RECETTES prévisionnelles (€)	
Rénovation énergétique	Pose de sous compteur de calories	1 000€	Etat – DSIL Sur une base de 145 000€	30%, soit 43 500€
	Isolation (toiture, murs)	91 000€		
	Remplacement de fenêtres de toit	7 000€		
Reprise et traitement des infiltrations d'eau	Travaux de reprise en façade nord du bâtiment	40 000€		
Études et honoraires	Bureau d'études techniques, bureau de contrôle,...	6 000€		
	<b>Sous total €HT</b>	<b>145 000€</b>		
Travaux non éligibles – amélioration d'un local annexe		41 000€	Fondation RIACE, sur totalité des dépenses	35 000€
			Fondation ROTHSCHILD, sur totalité des dépenses	37 000€
			Commune Guillestre	70 500€
	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>186 000€</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>186 000€</b>
			Montant TVA à charge de la commune	37 200€
	<b>TOTAL en € TTC</b>	<b>168 000€</b>	<b>Total recettes € TTC</b>	<b>223 200€</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour un montant de 30% sur une base de 145 000€ HT soit un montant de 43 500 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : **14 FEV. 2024**

Publié le : **14 FEV. 2024**

